

## Rencontre Edouard PHILIPPE du 12 mars 2020

**Présents** : Bruno Hervé, Jean-Marie Mutel, Sylvain Goton, Edouard Philippe, Pascal Lepretre (chef du projet)

Le maire du Havre n'a pas jugé utile de faire les présentations, il faut dire qu'il a maintenant l'habitude de rencontrer la CGT. C'est ce que nous lui avons dit en préambule.

En effet, nous sommes venus le voir à de nombreuses reprises (Appel d'offre du Port, avenir des petites lignes, FRET sur Soquence, boutique COTY et espace de vente, petites gares...).

Sur tous ces sujets la maire du Havre n'était pas décideurs, même s'il pouvait influencer ou avoir son mot à dire, il n'était pas initiateur des sujets, pour le TRAM à la place du LER, « il a la main ».

Nous évoquons d'entrée les conséquences de ce projet pour les cheminots :

- Rappel 1000 cheminots en 2000 et plus que 150 en 2021 avec plus que 100 cheminots au terme du projet de la LER soit 10 fois moins de cheminots en à peine 30 ans
- Nous lui avons dit que les cheminots ne seront pas une fois de plus sacrifiés.

Un rencontre qui vient donc un peu tard, puisque la délibération lançant le projet a été votée à la CU (Communauté Urbaine), avec malheureusement le rejet d'un amendement du groupe « Havre citoyen » qui permettait pourtant de lancer le projet, sans condamner la LER !

Pour la CGT, nous ne sommes pas opposés au projet. Preuve en est, le titre de la pétition montré à E.Philippe « TRAM + LER, complémentaires pas concurrents » + 500 signatures recueillies à cet instant).

### **\* Nous avons exposés un certain nombre d'arguments :**

- ☐ Quartiers SUD : une desserte à minima (oublié St Nicolas, Neiges, Quartier de l'Eure, Champs Barets)
- ☐ Un temps de parcours entre Montivilliers et la gare du Havre basé sur des mensonges (moins de 25 minutes avec 6 arrêts alors que la LER le fait en 17 minutes et 3 arrêts) sans oublier le flux routier pour le TRAM, avec une difficulté qui est sous-évaluée dans le projet, c'est le passage la Brègue.
- ☐ Ineptie de croire que les sillons libérés par la LER offriront plus de trains sur Paris-LH.
- ☐ Avantage de la LER, coût plus faible car plateforme neuve avec des rails TGV, nous avons montré que nous savons être économes en recyclant les rails du TGV, à l'exemple de Bréauté-Fécamp.
- ☐ Desserte à minima d'Harfleur, car seul les ronds point seront desservis et pas la mairie, il serait plus pertinent de faire un tracé vers Gonfreville avec meilleure desserte d'Harfleur.
- ☐ Possibilité de prolonger la LER vers Criquetot et Goderville voire Etretat avec voie d'évitement.
- ☐ Possibilité de cadencer à moins de 15 minutes avec voie d'évitement à recréer.
- ☐ Le projet en l'état condamne le prolongement de la ligne dès 2025.
- ☐ Conséquences : 50 suppressions d'emplois à la SNCF.
- ☐ Au regard de ce qu'on a perdu et ce qu'on pourrait perdre, ce projet menace la capacité à garder des collectifs suffisamment nombreux pour assurer la réactivité d'intervention, notamment le maintien des tableaux d'astreinte VOIE et SE, pour l'ensemble des parcours havrais.
- ☐ Mauvais signal envoyé de SNCF qui profite déjà pour délocaliser la maintenance des rames à Caen.
- ☐ La ligne 88% plébiscité, taux de régularité supérieure à 95%.
- ☐ Les économies réalisées en laissant la LER pourraient permettre une meilleure desserte au SUD.
- ☐ Une ligne pas en site propre, déjà en difficulté dans sa conception, à cause du trafic important.

- ☒ Desserte possible de 5h à minuit, c'est un choix ! C'est aussi possible avec le train !

Pour finir, petit couplet sur :

- ☒ La réforme ferroviaire et le FRET.
- ☒ Les Voies de Port (Voyageurs), plus de 30000 salariés et des bouchons tous les jours.
- ☒ Relance de notre cahier revendicatif avec possibilité de desservir la zone industrielle.

### **\*Conclusion :**

- ☒ On a l'habitude des luttes. On a sauvé la LER 1 fois, à l'époque c'était 150 voyageurs/jour, maintenant 2000 !
- ☒ On a aussi sauvé Fécamp en 2016 (investissement 20 million €, chiffre à comparer avec les 320 millions du projet TRAM)

### **\*Position d'Edouard PHILIPPE**

Ce n'est pas un projet contre les cheminots ni contre la LER ni contre SNCF. Il reconnaît qu'il ne s'est pas posé la question de savoir si c'était bien ou pas pour nous ! Pour lui, la question était de savoir si un Tram allait apporter plus aux Havrais...

La réponse est oui selon lui, avec certes plus de temps (un peu selon lui) mais surtout du mieux (beaucoup selon lui, avec plus de desserte, TRAM à moins de 10 minutes).

Il revient sur l'historique du premier projet (terminus Montivilliers pas cohérent à cause de l'engorgement de la gare de Montivilliers, parcours trop long pour le maire (M. Dubost) car passage par quartier SUD.

Il reconnaît que la LER, c'est bien, mais nous ressort les arguments financiers (4.5 Millions de la Région + 2 millions pour l'agglomération du Havre). Il reconnaît que le désengagement de la région à la fin de la convention en 2025 est peu probable, mais, il est certain du désengagement financier de la région au fil du temps.

A nos interpellations, il maintient qu'on dépend trop de subvention de la région, un jour ça va s'arrêter...

On lui a demandé ce qu'on dirait à nos gosses !!! Le secrétaire de notre syndicat lui a refait sa carrière avec ses débuts sur le triage de Soquence (détruit) puis les voies de port (offert au privé) puis le reste de Soquence (un stade du HAC)...

Un petit retour sur la réforme ferroviaire, ou il a déjà bien supprimé du cheminots, un petit couplet sur MORIN dont ne nous relaterons pas les propos du maire du Havre le concernant...

E.Philippe s'est voulu rassurant, nous disant qu'il s'agit de décision de principe...

### **Prochaines étapes**

- ☒ **Le 18 avril CNDP : Commission National Débat Public.**
- ☒ Nomination d'un « garant » qui instruit le dossier et reçoit les différentes parties.
- ☒ **Juillet / Aout** : concertation préalable (ça tombe bien, c'est les vacances...).
- ☒ **Fin aout/fin octobre** : avec enquête d'utilité public ou débat public
- ☒ Ensuite, Le garant fait le bilan
- ☒ **Décision fin décembre 2021**

### **Proposition de faire un débat public de la CGT**

Réponse : C'est la CNDP qui décide, E. Philippe a dit qu'il appliquerait la loi

**Maintien de notre exigence de débat public, s'il est sûr de lui, pourquoi refuser ? Il doit aller au-delà de la loi**  
Pas de réponse claire de sa part, mais une proposition de nous recevoir au terme du processus (fin 2021).